

N° 8293⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant sur les compteurs d'eau en service
dans le secteur de la métrologie légale**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(25.6.2024)

Par dépêche du 7 juin 2024, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État deux amendements parlementaires au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission de l'économie, des PME, de l'énergie, de l'espace et du tourisme lors de sa réunion du 6 juin 2024 afin de donner suite aux observations formulées par le Conseil d'État dans son avis du 7 mai 2024¹.

Le texte desdits amendements était accompagné de remarques préliminaires, d'un commentaire pour chacun des amendements ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi sous rubrique.

*

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Conseil d'État prend acte des remarques préliminaires.

*

EXAMEN DES AMENDEMENTS

Amendements 1 et 2

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 25 juin 2024.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Marc THEWES

¹ Avis n° 61.621 du Conseil d'État du 7 mai 2024 sur le projet de loi portant sur les compteurs d'eau en service dans le secteur de la métrologie légale.

